Séminaire de Québec

RAMOUSKI

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont toisées sur type Mignon aux conditions suivantes:—

Première insertion, par ligne . . . 10c
Insertions subséquentes " . . . 05c

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Toute correspondance doit être munie d'un nom responsable.

Les manuscrits non insérés sont détruits ou remis, si la personne l'exige.

...DIMANCHE SEMAINE

RÉDIGÉ EN COLLABORATION

...ÉTIQUE ...meur que Votre Majesté veut bien lui ...faire . . . Nous n'avons qu'une chose : la prière. . . . Nous lui ...mettons de l'offrir à Dieu pour le ...bien de la famille royale et pour ce ...royaume si cher à son cœur, le royaume de Suède.

— ...de Norvège, ajouta le prince.

— ...de Norvège, reprit le supérieur.

...Oscar II, prenant dans ses mains ...du R. P. Fournou, et l'y gardant ...longtemps, le remercia à son ...tour que les autres Pères, dit ...tout ce qu'il avait vu l'avait ...— et le tendre savoir, comme ...son visage indiquaient ...émotion. — Je vous en... photographie, ajouta-t-il, ...je suis impressionné . . . ...sonne . . . répétait-il en... ...ému, et, comme il se ...y avait des larmes moui...

...Une émotion respec...sympathique nous ga...le tour. Pour faire ...dit-il, voilà le por... ...Tout ce qui rap...Léon XIII pa... ...mettre et remettre... ...les souve... ...chez ...

Variétés

RIEN DE TROP.

La fameuse maxime de Chilon a fourni au célèbre Panard les vers suivants :

Trop de repos nous engourdit,
Trop de fracas nous étourdit,
Trop de froideur est indolence,
Trop d'activité turbulence,
Trop d'amour trouble la raison,
Trop de remède est un poison,
Trop de finesse est artifice,
Trop de rigueur est cruauté,
Trop d'audace est témérité,
Trop d'économie avarice,
Trop de bien devient un fardeau,
Trop d'honneur est esclavage,
Trop de plaisir mène au tombeau,
Trop d'esprit nous porte dommage,
Trop de confiance nous perd,
Trop de franchise nous dessert,
Trop de bonté devient faiblesse,
Trop de fierté devient hautour,
Trop de complaisance bassesse,
Trop de politesse faiteur.

PAUVRES MILLIARDAIRES

Dans le *Matin*, M. Harduin plaint les milliardaires, esclaves de leur or, et il rappelle ces deux anecdotes :

Oui, je sais bien, la vie réserve tout de même de bons moments aux milliardaires : c'est quand ils peuvent se jouer des tours comme celui imaginé par Jay Gould à l'adresse de Vanderbilt.

...eux possédait une ligne de che... ...Ces deux lignes se faisaient ...la lutte commença. Lequel ...l'autre ? La galerie se le de... ...promettant de s'amuser beau...

...était alimenté par le ...du Canada à New... ...de 175 frs. par ...abaissa le tarif ...le prendre en le ré... ...Vanderbilt descendit ...francs, et de réduc... ...Vanderbilt en arriva un ...qu'il ferait ...mur, il n'avait ...extrême limite ...peu près sus... ...devint énor... ...de Vanderbilt ...ionnant ...acheter ...temps, ...de Van... ...ment ...conquête ...acheter ...wagons ...New... ...grâce ...était ...ment, ...mais ...le son ...de n'en ...père du ...plégie ...de ses ...un petit ...Bourse, ...in... ...que vous ...tire un ...dans ...que vous ...don... ...à ...savoir ...pro...

...Avec l'argent ...

...mendiants,

HÉROS MODERNE

—

Vous connaissez le chevalier-apôtre, le type du héros, fleurs de chevalerie égarée dans un temps de vils félons.

Ce type de héros a saisi Huysmans, qui donne, dans l'*Echo de Paris*, un résumé à l'emporte-pièce de la vie du héros.

CÉLESTIN-CODFROY CHICARD

Originaire d'une famille du Canada qui vint s'établir, au XVIIIe siècle, en France, il naquit le 27 décembre 1834, dans le diocèse de Poitiers, à Poizay-le-Sec ; son père tenait une hôtellerie dans ce village, et sa mère s'appelait Radegonde Pinier. Il fut l'aîné de 5 enfants, 2 garçons et 3 filles, 2 lances et 3 quenouilles, ainsi que lui-même s'exprime.

Il fut un galopin terrible ; batailleur et turbulent, il saute sur les ânes qu'il rencontre et les extenue en de folles courses ; puis il racole des bandes de mioches, les divise en deux camps et, sur ses ordres, tous les moutards du hameau se cognent.

Le directeur du Petit Séminaire songe à se débarrasser de lui parce qu'il n'a pas « le genre e clésiastique », mais il est intelligent et travailleur, et sa piété est pour tous ceux qui le fréquentent un réconfort. On décide donc de patienter ; et tandis qu'on l'épluche et qu'on le soupèse, Chicard déclare tranquillement qu'il faut rétablir l'ordre de Malte et revenir au XIIIe siècle. Puis il se pose cette question : « Serai-je bandit, moine ou chevalier ? » et il se répond : « je serai moine chevalier ; je venx célébrer la messe, mais le casque en tête et l'épée au côté. »

Au Grand Séminaire de Poitiers, il poursuit son rêve d'aventures et profère cette phrase étonnante : « Je veux bien être un saint, mais à cheval, un saint équestre ! »

Enfin, son rêve se réalise, il entre aux Missions étrangères à Paris.

Là, il se dilate.

Son caractère enjoué, son enthousiasme de conscrit gothique, sa mâle piété, ses solides vertus enchantent ses camarades et ses maîtres ; on le laisse penser à sa guise et s'habiller comme il lui plaît ; il étudie la théologie vêtu d'une cuirasse et fume sa pipe ; il s'épanouit, heureux, dans ce plein air d'âmes fortes !

Il est ordonné prêtre en juin 1858, et le voilà qui, à l'annonce d'un départ de missionnaires, s'exalte, parle de croisades, de combats des Trente, de Godefroy de Bouillon et de saint Louis. « N'est ce pas quelque chose de ce genre que les expéditions des missionnaires ? » s'écrie t-il. Il attend avec impatience son tour d'exil et lorsqu'on lui désigne son champ d'apostolat, le Yun-Nan, il exulte. Il écrit à ses sœurs des lettres folles : « Le Yun-Nan, j'ai dit le nom de ma fiancée ! le Yun-Nan est à moi ! — c'est la dame de mon cœur, c'est pour jamais mon épouse ! — Je suis dès là féru d'amour pour ta beauté, ma chère. — Ta face est plombée et brunie, mais belle pourtant. — J'aime ton allure thibétaine, ô ma fiancée, et tes engins de guerre ne me font point souci !

« Parole de gentilhomme, Dieu m'a traité en fils aîné et comme le vaillant Juda. Hosannah ! chantons victoire, le Yun-Nan est à moi ! »

Il quitte ce Paris où, dit-il, « il n'y a rien de bien curieux à visiter. » Il a vu Notre-Dame, la Sainte-Chapelle et — ainsi que l'observe le P. Rochon, son biographe, ceci le peint tout entier — il est allé contempler l'armure de François Ier ! ce, après quoi, il est convaincu qu'il connaît la ville. Il part donc de la maison de la rue du Bac avec cinq autres missionnaires et s'embarque à Bordeaux.

Il finit par arriver à Canton et, là, il peut s'assurer que sa fiancée, qui habite sur les confins de la Birmanie et du Tonkin, est une effroyable personne. Il essaie de pénétrer dans le pays et n'y parvient qu'en risquant, à chaque pas, sa peau : Le Yun-Nan est à feu et à sang, ravagé par des hordes de bandits dont la férocité déconcerte ; ces brigands dits Lolos, dits Longs-Poils, et qu'il qualifie tout aussitôt de « Sarrasins », incendient les villages, égorgent les hommes et les femmes et, en guise de passe-temps, tuent les bœufs, leur ouvrent le ventre, le vident et, à la place des entrailles, entassent pêle-mêle des enfants, puis ils recousent la panse de la bête et la jettent à l'eau ; et ce n'est pas tout : outre que ces scélérats pourvoient des boucheries où la chair humaine se vend cinq sapèques la livre, ils ont inventé, pour s'éclairer dans leur marche, la nuit, d'épouvantables torches, des enfants de quelques mois empalés sur des pieux de bois sec et entourés de bandelettes imprégnées d'huile ; et c'est avec ces cadavres allumés qu'ils éclairent les routes.

Chicard n'est nullement terrifié par ces histoires. A force d'énergie et d'astuce, il atteint sa résidence, relève le courage des malheureux indigènes affolés par la peur des Longs-Poils et, lorsqu'il les a converti, la scène change. Ce romantique, qui ne semblait épris que de pieuses chimères, se décèle un homme pratique et un organisateur de premier ordre. Il se fait architecte, bâtit des églises, construit des forts, entoure ses villages de remparts, arme les habitants et, une hache d'abordage au poing, il s'élance à leur tête sur les sauvages qui les attaquent, et il les extermine ; puis après qu'il s'est débarrassé de cette engeance, il fonde des exploitations agricoles, des orphelinats, des écoles de filles et un asile de vieillards. Ses ouailles l'adorent, et lui les aime comme ses enfants, bien qu'il n'ait point d'illusions sur le caractère des Chinois et qu'il déclare très nettement que ce « peuple n'admet d'autre loi que la fourberie et est bien le plus fripon du monde » ; mais cependant il se dévoue et prie tant qu'il finit quand même par les épurer.

Il quitte plusieurs fois sa résidence, va dans d'autres parages que son évêque lui désigne ; épris de ce qu'il nomme ses « saintes galères » et dévoré par le zèle de Dieu, rien ne l'arrête, ni les territoires ennemis qu'il traverse, ni les gouffres. Il ignore tout vertige, cavalcade, à cheval, au-dessus des abîmes, saute par-dessus des torrents pour baptiser des peuplades, grimpe, au risque de se casser le cou, sur des montagnes, court, des journées entières sans manger, pour porter le viatique à des mourants.

Entre temps, il se colette avec des sangliers, des panthères et des ours, et il apparaît, dans les villages qui le voient pour la première fois, terrible. Il tient du traban et du janissaire. Il a des moustaches énormes, un vêtement en peau de tigre, des pistolets dans sa ceinture, des bottes à l'écuyère et il brandit un trident ! Sa mine dans les cabarets ne rassure personne ; mais, une fois dans la salle commune, il prêche l'Evangile d'une façon si éloquente — car il parle merveilleusement le chinois — que tous tombent à ses genoux et croient à la divinité du Christ. Il évangélise sans repos ni trêve, rien ne peut assouvir sa faim des âmes et, s'il n'était obligé de revenir sur ses pas, pour surveiller ses colonies, il irait on ne sait où, au fond des déserts de la Chine, partout où resterait un infidèle à convertir.

Et tandis que le missionnaire s'avance de plus en plus dans les voies parfaites et vit, d'une vie active, presque fondu en Dieu, le romantique demeure le même. Rien n'est plus curieux que les lettres adressées à sa famille. Il l'entretient de ses costumes, demande des fusils et réclame une paire de bottes « distinguées, chevaleresques, à la hussarde », et on ne sait plus à le lire, où l'on est. Il parle de seigneur, de manoir, d'écuyer et il faut traduire ; le seigneur est un petit fermier, le manoir, est une baraque d'indigène. l'écuyer est un domestique. Il finit, d'ailleurs, par penser que ses tribus ont quelque chose des mœurs du moyen âge, et c'est vrai, au fond ; il leur a donné, lui-même, cette étampe, en instaurant des mœurs patriarcales, des processions, en rendant justice, comme saint Louis, sous un arbre !

Finalement, une fièvre pestilentielle s'abattit sur ses districts et, en soignant les malades, il en fut atteint et mourut le 17 juillet 1887.

Il mourut avec le regret de n'avoir pas été martyrisé, de n'avoir pas assez souffert pour la cause du Christ. Il était si vraiment humble qu'il se jugeait, de bonne foi, un mauvais ouvrier et n'attribuait les succès de son apostolat qu'aux prières du Carmel de Niort, où l'une de ses sœurs était religieuse. C'est à cette sœur qu'il avait écrit, lorsqu'elle fut entrée au cloître, cette phrase si sage, si profonde pour les gens qui sont au courant de la mystique : « Ne cherchez pas à faire de l'extraordinaire, la Sainte Vierge n'en fit point. »

Chicard fut tout en contrastes, rêveur à la fois et pratique, assommeur de bandits et père de pauvres gens ; et finalement, ce qui domine chez lui, c'est cette soif inextinguible qu'il eut de convertir des âmes ; aussi peut-on affirmer qu'il fut l'un des plus audacieux soldats de ces admirables troupes que nos Missions étrangères lancent à l'assaut des pays idolâtres et aussi l'un des plus résistants et des plus avisés de ces bon grognards parmi lesquels se recrute la « vieille garde » de l'armée de Dieu !

J.-K. HUYSMANS.

Un des nôtres, un Canadien, résidant à Tupper Lake, N. Y., nous donne les nouvelles suivantes :

Les exercices du mois de Marie se sont terminés par une magnifique cérémonie à l'église. Il y a eu procession de tous les enfants du chœur, portant des flambeaux, et au chant des litanies de la Ste-Vierge. Assistance nombreuse. Dès le matin, on a commencé les exercice en l'honneur du Sacré-Cœur. Dimanche il y aura procession du Saint-Sacrement dans l'église.

Tous ces exercices religieux, si bien faits, et si bien suivis, nous rappellent vraiment la patrie absente.

Visite pastorale

—

ITINERAIRE DE LA VISITE PASTORALE DE MGR BLAIS 1899.

—

Notre-Dame du Sacré-Cœur. 1, 2, 3 juin.

Saint-Valérien. 3, 4, 5 juin.

Sainte-Cécile du Bic. 5, 6, 7 juin.

Saint-Fabien. 7, 8, 9 juin.

Saint-Simon. 9, 10, 11 juin.

Saint-Mathieu. 11, 12, 13 juin.

Saint-Anaclet. 13, 14, 15 juin.

Sainte-Anne de la Pointe-au-Père. 15, 16 juin.

Sainte-Luce. 16, 17, 18 juin.

Sainte-Flavie. 18, 19, 20 juin.

Saint Joseph de Lepage. 20, 21, 22 juin.

Saint-Donat. 22, 23, 24 juin.

Saint-Gabriel. 24, 25, 26 juin.

Saint-Marcellin et Saint-François-Xavier. 26, 27 juin.

Dans l'après-midi du 26 Monseigneur se rend à la mission de Saint-Marcellin, et dans la matinée du 27 il va visiter celle de Saint-François-Xavier.

Sainte-Angèle. 27, 28, 29 juin.

Saint-Octave de Métis. 29, 30, juin et 1er juillet.

Soint-Pierre du Lac Matapédia. 1er, 2, 3 juillet.

A cause des travaux qui se font dans l'église du Bic la visite de cette paroisse est remise à plus tard.

Sa Grandeur Mgr Blais a commencé sa visite pastorale à Notre-Dame du Sacré-Cœur le 3 de ce mois.

Le R. P. Maurice, O. M. C., d'Ottawa, le Rév. M. Belles-Iles, curé de St-Moise, et le Rév. M. Chs.-Ant. Lavoie accompagnent Sa Grandeur pendant sa visite.

Le Rév. M. Z. Belle-Iles, vicaire de l'Assomption de MacNider, remplace M. le curé de St-Moise pendant son absence.

Nouvelles du dehors.

—

ST VALÉRIEN

La foudre est tombée, dimanche dernier, et a mis le feu aux granges de M. Théophile Desloges, qui furent réduites en cendres en un instant. On a eu juste le temps de sauver un cheval de l'écurie. Les pertes sont en partie couvertes par les assurances.

Dimanche, 4 juin, a eu lieu, en cette paroisse, la procession solennelle du Saint-Sacrement, avec beaucoup de pompe. Tout semblait nous favoriser, et le temps, et l'état des chemins.

Un magnifique reposoir avait été préparé à l'avance chez le maire de la paroisse, par les demoiselles du village, qui ont su y apporter beaucoup d'art et de goût.

CEDAR HALL

Là compagnie King Brothers a mis ses moulins en mouvement il y a une quinzaine de jours. On s'attend ici a une grande expédition de bois cette année.

QUÉBEC

7 juin — Le sergent Harpe, de la police provincial, destitué par le gouvernement Marchand pour patisannerie politique, lors des dernières élections provinciales, ne sera pas remplacé avant le retour du procureur-général, d'Europe, l'automne prochain.

—Les marchands détailleurs en nouvautés, de cette ville, reprendront vendredi, les procédures contre Salomon David, cet agent d'une maison de draps et de dentelles, de Bruxelles, Belgique, qui vend sa marchandise sans licence par les rues de Québec. A moins que ce marchand ambulant ne se procure immédiatement une licence, il devra déguerpir.

TROIS RIVIÈRES

Mercredi, au Carré Champlain, a eu lieu, sous la direction de M. Lavigne, le premier concert de la saison, donné par l'orchestre Trifluvien.

Le programme était des mieux choisis et a été exécuté avec une perfection qui fait honneur à leur directeur, M. Henri Lavigne, qui, une fois de plus, vient de nous prouver qu'il était non seulement artiste clarinettiste exécutant, mais aussi artiste directeur.

MÉLANGES

Depuis huit jours bien comptés, je réfléchis, avec une persistance qui m'étonne moi-même, (il ne faut pas demander si cela va stupéfier mes plus chers amis !) aux grandes destinées de notre jolie ville, et vrai, je suis enthousiasmée ! Y songeons-nous ? Rimouski a un journal ! un journal ! A la vérité je considère ses fondateurs comme des êtres phénoménaux, et je les admire consciencieusement. Car, enfin, ce n'est pas une mince entreprise qu'ils ont tentée là : faire connaître au monde étonné qu'il y a ici un peuple intelligent, susceptible de secouer les préjugés, les vieilles routines où on le croyait ancré à jamais. Nous sommes donc en frais de nous moderniser, et nous y allons de si bon cœur, que je me plais à croire que dans quelques années, nous serons rendus au même point que les autres. Donc, en avant pour le progrès, et saluons l'ère qui s'ouvre en souhaitant la bienvenue et le meilleur succès au JOURNAL DE RIMOUSKI.

—

Fiat lux ! . . Comprenez-vous ? . . . C'est tellement incroyable que pour ma part j'y perds mon latin. Ce projet gigantesque, germé dans des cerveaux admirablement développés, à mon point de vue, va, paraît-il, être exécuté à l'automne. C'est une amélioration tellement extraordinaire, qu'il est bien permis d'avoir quelques doutes. Mais à quoi bon ? Cela fait tant plaisir de songer que notre bonne population pourra arpenter ses belles rues le soir, sans risquer de se rompre le cou sur ses trottoirs endommagés. O, Edison ! qui aurait jamais pu soupçonner que la " lumière " de ton génie parviendrait jusqu'à nous et éclairerait de ses reflets les hauts faits de mes concitoyens. Notre reconnaissance, comme celle des générations futures, est acquise à nos édiles, qui travaillent activement pour faire de Rimouski un centre digne de sa population.

Probablement que nous en verrons bien d'autres. Attendons pour applaudir le lever du rideau derrière lequel tout se prépare, ce tout sur lequel nous fondons de si lumineuses espérances.

—

Nous avons eu, les derniers jours de mai, pour fêter le neuvième anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Grandeur Monseigneur Blais, deux séances littéraires, dramatiques et musicales, dont les collégiens et les élèves des Sœurs de la Charité ont fait les frais. Nos plus sincères félicitations à ces jeunes acteurs et actrices, dont la plupart ont déployé un réel talent. Au Séminaire, la fanfare Ste-Cécile exécuta des morceaux superbes et contribua pour beaucoup à rehausser l'éclat de la fête. On ne saurait trop complimenter ces jeunes musiciens, et surtout leur infatigable directeur, Monsieur l'abbé Audet, qui a droit d'être fier de voir ses efforts récompensés par un résultat presque inespéré, étant donné le peu de temps qu'il peut consacrer à former chaque année plusieurs élèves nouveaux. Je ne puis passer sous silence le remarquable discours de de Mr le président de l'Académie St-Jean, discours traitant de l'avantage des etudes littéraires. Mr Napoléon Michaud possède une éloquence remarquable chez un jeune homme de cet âge, don précieux qui, cultivé, lui assurerait sans doute de nombreux succès, soit dans la chaire ou à la tribune, suivant l'état auquel il se destine. De chaleureuses félicitations à Mr E. Couillard pour son rapport sur les travaux académiques, rapport rédigé dans un style dont la concision n'était pas la moindre perfection.

Monseigneur distribua les medailles académiques aux nouveaux élus : Messieurs N. Côté, J. Langlois, J. Moreau, W. Carnes et P. Cyr. Honneurs dus au talent et au travail.

" Les Mesaventures de Mons. Godichon," petite comédie en un acte, a beaucoup égayé l'auditoire. Les personnages semblaient incarnés dans leur rôle, tant le jeu de chacun était naturel. L'acteur principal a été d'un comique achevé et peut être fier de son succès.

Au Couvent c'était un plaisir de contempler cet essaim de brunes et blondes fillettes en robes blanches, tableau charmant ayant pour cadre un théâtre artistiquement décoré. Musique, chant, opérettes, chansons comiques obtinrent les applaudissements mérités. "Gaudentia," drame en trois actes, a été joué avec une perfection telle que l'on se croyait en plein troisième siècle, dans ces jours d'horreur où Dioclétien fit périr tant de nos frères, ces martyrs sublimes, qui trouvaient dans leur foi le courage de marcher au supplice le sourire aux lèvres. Il serait un peu long de donner à chacune des actrices les éloges qui lui reviennent de droit, car toutes ont très bien réussi. Je ne mentionnerai que les noms de Mlles Bérubé, Plourdes, Déry et Tremblay, pour les punir de m'avoir fait pleurer.

Les Sœurs de la Charité sont à préparer pour cet été, un grand bazar. Le public ne manquera pas l'occasion de prouver, par sa générosité, l'admiration qu'il doit à une œuvre aussi belle que celle de l'orphélinat. Les charitables dames qui s'occupent de l'organisation de ce bazar recevront sans doute tout l'encouragement qu'elles méritent.

—

Monsieur le Rédacteur m'a recommandé de ne parler qu'aux dames et de leur faire mille compliments, et je m'aperçois que je suis tout-à-fait au-dessous de la tâche, très douce pourtant, qu'il m'assignait. Pour me faire pardonner, laissez moi, avant de terminer, vous dire quelques vers charmants, pleins de sensibilité, de délicatesse et d'amour, des vers qui vous feront rêver toutes au bonheur d'être ainsi aimées. Ils sont de cet aimable poète que vous connaissez, de Sully Prudhomme. Il les a intitulés :

LE MEILLEUR MOMENT DES AMOURS

Le meilleur moment des amours
N'est pas quand on dit : " Je t'aime ! "
Il est dans le silence même
A demi rompu tous les jours.

Il est dans le frisson du bras
Où se pose la main qui tremble
Dans la page qu'on tourne ensemble
Et que pourtant on ne lit pas.

Heure unique où la bouche close
Par sa pudeur seule on dit tant ;
Où le cœur s'ouvre en éclatant,
Tout bas, comme un bouton de rose ;

Où le parfum seul des cheveux
Paraît une faveur conquise !
Heure de la tendresse exquise
Où les respects sont des aveux !

—SULLY PRUDHOMME.

N'est-ce pas délicieux ? MYRTO.

A.-ALPHONSE PORTUGAIS
Rimouski
Ferblantier, Plombier, Gazier
Couvreur en tôle galvanisée, tôle noire et forblanc.

SPECIALITÉ POUR LE
Posage d'Appareils de Chauffage

A AIR CHAUD . . . . . .
A LA VAPEUR . . . . . .
A L'EAU CHAUDE . . . . . .
LUMIÈRE ELECTRIQUE . . . . . .
CLOCHES ELECTRIQUES . . . . . .
GAZ ACETYLENE . . . . . .
REPARATIONS DE BICYCLES . . .
etc., etc., etc.

Après vingt ans de service dans les plus grands ateliers de Québec, je désire informer le public en général que je suis définitivement installé à Rimouski afin de répondre aux demandes des clients.

Ouvrage garanti, à des prix défiant la compétition
Votre patronage est respectueusement sollicité.

A.-ALPH. PORTUGAIS
Rimouski, P.Q.

LOUIS TACHÉ, L.L.B
AVOCAT
Rue Saint-Germain – RIMOUSKI

ON A BESOIN
d'un jeune homme sachant lire et écrire correctement, comme apprenti à l'imprimerie du «JOURNAL DE RIMOUSKI.»

ETABLI EN 1873

AUG. COUILLARD
Négociant
Rimouski.

TOUJOURS EN MAINS UN ASSORTIMENT COMPLET DE MARCHANDISES DE GOUT, EPICERIES, FERRONNERIES, VAISSELLE, ETC.

AGENT pour la Cie Assurance sur la vie Standard

Réservé par
Herm. LEPAGE

Réservé par
Couillard, Fils & cie

C.-A. ST-PIERRE
Agent général
— DE —
LA CIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU
comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska

« QUEEN OF AMERICA »

«THE PHOENIX OF LONDON»

«ALLIANCE ASSURANCE OF LONDON»

RIMOUSKI, P.Q.

JOS. DANJOU
Epicier et . . .
. . . Fruitier
Rue DES AVOCATS
(PRÈS DU PALAIS DE JUSTICE)
TIENT CONSTAMMENT
UN ASSORTIMENT
d'Epiceries de . . . premier Choix . . .
Chaque semaine nous recevons un assortiment complet
DE FRUITS
— ET —
LEGUMES
Nous attirons spécialement l'attention du public sur un lot de 3,000 livres de tabac canadien de première qualité, acheté à des conditions spéciales et que nous vendons à très bas prix.

LE JOURNAL DE RIMOUSKI

PROGRAMME

Amis lecteurs, en vous présentant LE JOURNAL DE RIMOUSKI, nous tenons à vous dire en quelques mots de quel esprit il sera animé. Profondément attaché à l'Église catholique et à ses divins enseignements, nous serons avant tout entièrement soumis à l'autorité religieuse. Faire respecter nos droits de catholiques, les défendre au besoin, sera pour nous un devoir sacré que nous saurons remplir avec courage et fermeté.

LE JOURNAL DE RIMOUSKI ne sera pas un journal de parti, c'est-à-dire qu'il ne sera ni conservateur, ni libéral ; mais il sera indépendant des partis politiques. Est-ce à dire que les questions politiques ne seront jamais discutées dans nos colonnes ? Non ; elles le seront, mais au point de vue de l'intérêt public, du bien général du pays, et non pas au point de vue mesquin de tel ou tel parti politique. Toute mesure propre à favoriser la liberté de l'Église, à perfectionner notre système scolaire suivant les principes catholiques, et à promouvoir le progrès matériel des différentes classes de la société, surtout l'avancement de la colonisation dans cette région de la province de Québec, recevra notre cordial appui. Nous combattrons, au contraire, avec énergie toute loi ou tout projet de loi opposé aux intérêts religieux et politiques de notre nationalité.

Dans la discussion avec nos confrères de la presse nous observerons les règles de modération, de charité et de prudence si souvent recommandées aux journalistes par Notre Saint Père le Pape.

LE JOURNAL DE RIMOUSKI s'intéressera tout particulièrement au progrès de notre ville naissante ; il tiendra ses lecteurs au courant de toutes les mesures propres à assurer sa prospérité.

L'œuvre si importante de la colonisation sera l'objet de son attention toute particulière. Il recevra avec reconnaissance toutes les communications que Messieurs les Missionnaires agricoles voudront bien lui faire.

LE JOURNAL DE RIMOUSKI sera l'organe du colon pour faire valoir ses justes réclamations auprès du gouvernement. Il le tiendra au courant des meilleures méthodes de culture et il sera son soutien dans sa tâche difficile.

Tel est le but que nous voulons atteindre par la publication de notre journal. L'avenir nous dira si nous avons trop présumé de nos forces et de la bienveillance de nos lecteurs.

Au Public

Nous vous adressons le premier numéro du journal que nous venons justement de fonder à Rimouski, avec la ferme confiance qu'un bienveillant accueil lui sera fait, surtout par la classe agricole.

La nouvelle publication que nous vous présentons a été l'objet d'un travail considérable, quoique en dépit de toute notre bonne volonté nous n'avons pu peut-être la rendre parfaite. Au cas où le JOURNAL DE RIMOUSKI ne donnerait pas pour le moment toute la satisfaction que l'on attend de lui, nous prions nos lecteurs d'être un peu indulgent et de nous renseigner, s'ils le veulent bien sur les moyens à prendre pour leur être plus agréable à l'avenir.

—

Règle générale, il s'écoule ordinairement un intervalle de deux semaines entre le numéro-prospectus d'un journal et sa publication régulière. Donc, vers le 25 ou le 26 du présent mois nous commencerons à publier régulièrement tous les jeudis de chaque semaine, alors que nous rassemblerons dans les quatre pages du journal tout ce que nos abonnés ont sans cesse besoin d'avoir sous les yeux, et tout ce qui peut servir à les renseigner et les égayer. D'abord un feuilleton des plus intéressant, qui, tout en causant des émotions, ne s'écartera en rien des strictes lois de la morale, occupera une partie de notre première page.

Ensuite, nous donnerons un résumé des nouvelles venant des Etats-Unis, surtout des centres où nos compatriotes sont en grand nombre. Nouvelles de Québec, de Montréal, d'Ottawa ; en un mot, tout ce qui servira à rendre notre journal complet et intéressant.

Nous ferons entrer dans nos colonnes tout ce qu'il y aura de plus récent dans la ville de Rimouski et les places environnantes.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de toutes les nouvelles religieuses du diocèse.

Les colons, eux, auront peut-être la plus large part de notre sollicitude, puisque le JOURNAL DE RIMOUSKI se destine à être leur soutien dans leur tâche difficile. Nous nous sommes assurés le concours de plusieurs apôtres de la colonisation, qui, par leurs connaissances approfondies en matières d'agriculture, justifieront complètement le succès que nous attendons dans la publication d'un journal comme celui-ci. Enfin nous travaillerons à promouvoir le progrès matériel des différentes classes, surtout l'avancement de la colonisation dans cette région de la province de Québec.

Nous aurons de plus, pour joindre l'utile à l'agréable, et pour égayer nos jennes lectrices, une colonne spécialement consacrée à la littérature que préfère les dames, rédigé par une demoiselle dont nous taisons le nom pour aujourd'hui, mais qui, si l'on en juge par la finesse du style, n'en est pas à ses premières armes. Dans tous les cas vous la connaîtrez peut-être plus tard, mais pour le présent nous lui avons donné notre parole de n'en rien dire.

Enfin, comme vous voyez, chaque espace de notre journal aura son rôle à remplir, son programme à suivre.

La beurrerie de Rimouski est en plein fonctionnement depuis quelque temps.

—

Au moment de mettre sous presse nous recevons la pénible nouvelle que Madame Jean-Baptiste Lepage, mère du Dr L. Lepage, de Rimouski, est décédée jeudi à Ottawa.

—

Nous prions nos confrères de la presse de bien vouloir échanger avec nous. LE JOURNAD DE RIMOUSKI, quoique d'un exterieur modeste au début deviendra dans un avenir prochain, avec la bonne volonté que nous y mettons, une publication très intéressante.

—

Nous engageons nos lecteurs à lire dans une autre colonne de notre journal, l'annonce contenant les règlements de l'aqueduc de la ville de St-Germain de Rimouski. Tout le public doit être intéressé à se renseigner sur cette entreprise.

—

La semaine dernière, Mr. C. A. Boardman, consul américain à Rimouski, est allé faire la pêche au lac Neigette. Il est revenu de cette excursion d'une couple de jours avec 65 belles truites d'une moyenne de une livre et demie chacune.

COLONISATION

La Gaspésie et ses avantages

On lit dans *La Presse :*

On nous informe que dans les paroisses de Port Daniel et de Paspébiac, il y a beaucoup de lots du gouvernement à prendre pour la somme de $20. Il y a des routes pour aller voir ces lots.

Les terres sont d'exellente qualité, planches et sans roches, le climat est bon et le chemin de fer est tout près. Il est donc avantageux pour ceux qui veulent s'établir sur des terres d'aller prendre ces lots au plus tôt.

On trouvera dans ces paroisses des maisons pour recevoir les familles des colons qui viendront s'y établir, et une société de colonisation s'y est fondée pour aider les colons en donnant de l'ouvrage à ceux qui en auront besoin et auront pris des lots.

Cette société qui possède quelques lots, paiera $8.00 de l'acre pour défricher à la herse sur ses lots et elle abandonnera aux colons qui auront fait ces défrichements, toute la récolte qu'ils pourront tirer la première année du terrain qu'ils auront défriché, c'est-à-dire que les colons auront fait le défrichement garderont pour eux toute la récolte de la première année du terrain qu'ils auront défriché et ensemencé.

Les chemins de fer Intercolonial et Baie des Chaleurs délivrent en tout temps des billets très réduits, aux colons qui veulent aller visiter ces terres, et M. L. E. Carufel, secrétaire de la société de colonisation de Montréal, organise une excursion à bon marché, pour permette aux cultivateurs d'aller voir Paspébiac et Port Daniel, et constater les avantages qui s'y trouvent.

Cette excursion partira de Montréal, le 19 juin, ceux qui voudront en faire partie ou avoir plus de renseignements, n'ont qu'à écrire à M. L. E. Carufel, à Montréal.

CALENDRIER DU CULTIVATEUR

UN CONSEIL PAR MOIS

—

MAI—Semer labour d'automne—Transporter les fumiers avant les labours—Labours—Herser — Rigoles — Transplanter choux, oignons, bettes—Semer pommes de terre—Bétail aux champs — Blanchiment des toits—Soins spéciaux à la basse-cour, à la laiterie — Planter arbres fruitiers — Émonder, etc. — Tonte des moutons — Soins aux chemins, fossés.

—

JUIN—Semer navets—Sarrasin—Soins au jardinage—Sémis—Sarcler — Lavages des laines—Travaux aux fossés mitoyens ; aux cours d'eau, aux ponts — Destruction des mauvaises herbes—Semer tabac, navets de suède, etc.

Les Etats-Uis

Un Canadien écrivant de Central Falls, R. I., concernant l'émigration canadienne, nous dit ce qui suit :

Dix à quinze familles peut-être sont arrivées à Providence, Pawtucket et Central Falls. Il n'y a là rien d'anormal comparativement aux années précédentes, paraît-il.

Ces familles viennent de la province de Québec.

Enfin, je ne crois pas que ce soit ici l'endroit pour voir beaucoup de changéments sous le rapport de l'émigration. Une bonne raison peut-être, c'est que l'ouvrage n'est pas repris, pour en parler bien haut, dans nos localités.

Un point sur lequel j'aimerais à attirer votre attention, c'est sur la grande question de la hausse des gages ou salaires. Il n'est pas bon de s'arrêter aux commentaires de notre presse franco-américaine, parce qu'en général, elle est du parti qui est au pouvoir actuellement et est toujours prête à farder les choses. Au plus, s'il est fait un petit changement, pour le mieux, en quelques endroits, dans les manufactures de coton et de laine, nous constatons avec peine, que dans les autres industries, le changement a été pour le pire.

Donc, il est préférable pour les familles canadiennes de rester au pays natal.

La Première Messe pour Louis XVI

Le 21 janvier 1793, vers les dix heures du soir, au moment où rentrait chez elle une vieille dame qui venait d'acheter, au faubourg St-Martin, une botte d'hosties pour la célébration des saints mystères, un homme qui l'avait suivie était resté immobile, occupé à contempler la maison où elle demeurait. Elle se hâta d'entrer ; puis, saisie d'effroi, elle s'assit avec précipitation sur une chaise que lui présenta un vieillard : « Cachez vous, cachez-vous ! lui-dit-elle, car quoique nous sortions bien rarement, nos démarches sont connues et nos pas sont épiés.

—Qu'y a-t-il de nouveau ? demanda une vieille femme assise auprès du feu.

L'homme qui rôde autour de la maison depuis quelques jours m'a suivie ce soir. »

A ces mots, les trois habitants de cette pauvre mesure se regardèrent en laissant paraître sur leurs visages le signe d'une terreur profonde. Le vieillard était le moins agité, peut-être parce qu'il se savait le plus en danger. Les regards des deux femmes, attachés sur ce vieillard, laissaient aisément deviner qu'il était l'unique objet de leur vive sollicitude.

« Pourquoi désespérer en Dieu, mes sœurs ? dit-il d'une voix basse mais onctueuse. S'il a voulu que je fusse sauvé de la boucherie des Carmes, c'est sans doute pour me réserver à une destiné que je dois accepter sans murmure. C'est de vous et non de moi qu'il faut s'occuper.

— Non, dirent les deux vieilles dames.

—Voici, reprit celle qui arrivait et tendait la petit boîte au prêtre, voici les hosties. Mais, s'écria-t-elle, j'entends quelqu'un monter les degrés. »

A ces mots tous trois se mirent à écouter. Il fut facile d'entendre, au milieu du plus profond silence, les pas d'un homme dans l'escalier. Le prêtre se coula péniblement dans une espèce d'armoire, et une des deux religieuses jeta promptement quelques hardes sur lui.

« Vous pouvez fermer, sœur Agathe ! » dit-il d'une voix étouffée.

A peine le prêtre était-il caché que trois coups frappés sur la porte firent tressaillir les deux saintes filles, elles se consultèrent des yeux sans oser prononcer une parole : elles demeurèrent muettes, ne connaissant d'autre défense que la résignation chrétienne. Interprétant ce silence à sa manière, l'homme qui demandait à entrer ouvrit la porte et se montra tout à coup. Les deux pauvres religieuses frémirent en reconnaissant en lui le personnage qui, depuis cinq ou six jours, rôdait autour de la maison et semblait prendre des informations sur leur compte. Elles restèrent immobiles, en le regardant avec une curiosité inquiète, et saisies de stupeur.

Cet homme était de moyenne taille et un peu gros ; mais rien dans sa démarche, dans son air, ni dans sa physionomie n'indiquait un méchant homme. Il imita l'immobilité des religieuses et promena lentement ses regarns sur la chambre où il se trouvait.

Deux nattes de paille, posées sur des planches, semblaient servir de lits aux religieuses. Une seule table était au milieu de la chambre ; il y avait un chandelier de cuivre, quelques assiettes, trois couteaux et un pain rond. Le feu de la cheminée était très modeste, et quelques morceaux de bois entassés dans un coin attestaient la pauvreté des deux recluses. Une relique, sans doute sauvée du pillage de l'abbaye de Chelles, était placée sur le manteau de la cheminée. Trois chaises, deux coffres et une mauvaise commode achevaient l'ameublement de cette pièce. Une porte, pratiquée auprés de la cheminée, faisait conjecturer qu'il existait une autre chambre.

L'inventaire de cette cellule fut faite en deux secondes par le personnage qui s'était introduit sous des auspices aussi sinistres au sein de ce logis. Un sentiment de commisération se peignit sur sa figure, et il jeta un regard de bienveillance sur les deux recluses. Il paraissait au moins aussi embarrassé qu'elles, et l'étrange silence dans lequel ils demeurèrent tous trois dura une minute environ. Mais il finit par deviner la faiblesse morale et l'inexpérience des deux pauvres créatures, et alors il leur dit d'une voix douce et timide :

« Je ne viens point ici en ennemi, citoy.... (l' s'arrêta et se reprit pour dire : « mes sœurs »). S'il vous arrivait quelque malheur, croyez que je n'y aurai pas contribué. J'ai une grâce à réclamer de vous. »

Elles gardaient toujours le silence. « Si je vous importunais, si... je vous gênais, parlez librement ; je me retirerais. Mais sachez que je vous suis tout dévoué, que s'il est quelque bon office que je puisse vous rendre, vous pouvez m'employer sans la moindre crainte. Parlez ! »

La suite au prochain numéro

NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ GEORGES BOUCHARD

M. l'abbé Georges Bouchard, Etudiant au Grand Séminaire de Rimouski et Professeur au Petit Séminaire, vient de mourir dans sa paroisse natale, le 22 mai dernier, après quelques jours de maladie seulement, assisté à ses derniers moments par Monsieur le curé Chouinard.

Monsieur Bouchard est né à St-Octave de Métis en janvier 1873. Dans le mois de septembre 1891, il entrait au Petit Séminaire pour y faire ses études classiques qu'il termina en 1897. Dans l'automne de la même année il entrait au Grand Séminaire, et il en est sorti l'autre jour pour n'y plus revenir. Sa mort est un deuil pour le Séminaire, où il a passé plusieurs années ; pour le diocèse, où il devait travailler ; pour tous ceux qui ont appris la triste nouvelle : il n'avait que 21 ans.

Les desseins de Dieu sont impénétrables, mais puisqu'il est l'Amour infini on doit s'incliner devant ses adorables décrets. Lorsqu'un jeune homme a grandi comme Monsieur Bouchard dans la piété et la vertu ; qu'il a passé les années de sa jeunesse sous une règle vivifiante ; qu'il a été écolier et ecclésiastique appliqué au devoir, on peut être certain que le bon Dieu l'aime.

Pourtant la nature n'en ressent pas moins le choc d'une séparation aussi subite. M. Bouchard était bien doué sous tous les rapports. Il possédait une intelligence lucide qui lui a permis de faire de fortes études classiques, et qui, en peu d'années, l'eut fait pénétrer dans les secrets de la science théologique ; une volonté ferme qui se manifestait dans sa constance à préparer toujours avec la même perfection ce qu'il avait à faire, et dans la vigueur avec laquelle il a dirigé pendant deux ans une classe nombreuse ; un caractère aimable qui lui attirait l'amitié de ses élèves, de ses confrères et de ses supérieurs. Aussi, la grâce de Dieu s'ajoutant à ces dispositions naturelles, il a beaucoup fait en peu de temps, et à 21 ans il était un fruit mûr pour le ciel.

Les funérailles de Monsieur l'abbé Bouchard ont eu lieu le 25 dans sa paroisse natale. Les paroissiens assistaient en foule. C'est Monsieur le Supérieur du Séminaire, M. le chanoine R. Ph. Sylvain qui a chanté le service. Les Rév. MM. Ant. Poirier, A. Audet et L. Côté, Directeur et Professeurs, E. Gagnon, vicaire de la cathédrale ; Rév. M. J. Léonard, Secrétaire de Mgr l'évêque, des étudiants en Théologie, confrères du défunt ; les écoliers de St-Octave qui sont nombreux, et ceux de la classe dont il était Professeur, étaient aussi présents. M. le curé Chouinard avait fait richement décorer l'église ; les élèves ont excuté de beau chant harmonisé sous la direction du Rév. M. A. Audet, et l'assistance paraissait vivement impressionée

Les élèves ont reçu une cordiale hospitalité de la part de M. le curé et des généreux paroissiens de St-Octave, notamment de MM L. M. Langlais et E. Moreau.

Aux bouquets spirituels présentés par les élèves du Séminaire à la famille du défunt, aux nombreux témoignages de sympathie qu'elle a reçus en cette douloureuse circonstance, le *Messager* joint ses sincères condoléances.

R. I. P.

ORDINATIONS

Samedi, le 27 mai, dans la cathédrale, Sa Grâce Monseigneur Blais a fait les ordinations suivantes :—

Ordres mineurs: M. Calixte Saint-Laurent.

Prêtrise : MM. Chs.-Ant. Lavoie, Désiré Morin, Elzéar Matte et Alexandre Bouillon.

MM. les chanoines Bilodeau, Vézina, Langis, Saucier, Audet et Sylvain, MM. J.-B. Ruest, curé de St-Clément, L. Ph. Canuel, vicaire des Trois-Pistoles, Z. Belles-Isles, vicaire de l'Assomption, les prêtres du Séminaire, les élèves du Grand et du Petit Séminaire, les Réydes Sœurs du Saint-Rosaire et un grand nombre de parents et d'amis des nouveaux prêtres ont assisté à cette imposante cérémonie.

Le lendemain les nouveaux prêtres ont chanté leur première messe dans leur paroisse natale : M. Chs.-Ant. Lavoie au Bic. M. le chanoine Langis, vicaire général, enfant de cette paroisse, a fait le sermon de circonstance.

M. Elzéar Matte a chanté la messe à la cathédrale. Sa Grandeur Mgr Blais a célébré les grandeurs du prêtre comme homme de Dieu et comme homme du peuple. Sa Grandeur, après avoir insisté sur l'éducation chrétienne des enfants et sur la nécessité de cultiver de bonne heure leur vocation, a félicité le nouvel élu du Seigneur et ses heureux parents.

M. Désiré Morin a chanté la messe à St-Fabien. M. Bélanger, professeur, au Séminaire, a prêché.

M. Alexandre Bouillon a célébré sa première messe à St-Anaclet. M. J.-B. Ruest, natif de cette paroisse, a fait le sermon de circonstance.

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le conseil municipal de la ville de Saint-Germain de Rimouski, à sa séance du 23 mai 1899, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT

POURVOYANT A L'APPROVISIONNEMENT D'EAU AU MOYEN D'UN AQUEDUC DANS LA VILLE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, ET POUR CEDER DANS CE BUT LES DROITS ET POUVOIRS DU CONSEIL DE LA DITE VILLE A M. E.-P. BENDER, INGÉNIEUR CIVIL, DE MONTMAGNY, OU TOUTE PERSONNE, COMPAGNIE OU SYNDICAT QU'IL DESIGNERA.

Le conseil de la corporation de la ville de Saint-Germain de Rimouski cède et transfère, et le maire de ce conseil est autorisé à céder et transférer tous les droits et pouvoirs du dit conseil relativement à la construction d'un aqueduc et à l'approvisionnement d'eau au dit M. Bender ou toute personne, compagnie ou syndicat qu'il désignera;

Et le dit conseil cède et accorde au dit M. Bender ou toute personne, compagnie ou syndicat qu'il désignera, le privilège de construire et exploiter le dit aqueduc, et ce à l'exclusion de tous autres, ainsi que les autres droits et pouvoirs relativement à la construction et à l'approvisionnement d'eau, pourvu que la compagnie d'aqueduc s'engage à construire, entretenir et mettre en opération un aqueduc en fer qui devra fournir une eau de très bonne qualité en toute saison, en quantité suffisante pour l'alimentation de la population de la ville et le besoin de la corporation;

Tous les contribuables de la dite ville seront tenus et obligés de prendre l'eau pour les besoins de leur famille seulement, y compris l'eau pour les bains, latrines et étable, et ce aux taux suivants basés sur l'évaluation de chaque propriété portée au rôle d'évaluation de la dite ville, savoir :—

Les propriétés de moins de $500 à un centin par jour, soit $3.65 par année ;

Les propriétés de	$500 à $5 00	par année ;	
«	600 à 5.50	«	
«	700 à 6.00	«	
«	800 à 6.50	«	
«	900 à 7.00	«	
«	1000 à 7.50	«	
«	1100 à 8.00	«	
«	1200 à 8 50	«	
«	1300 à 9 00	«	
«	1400 à 9.50	«	
«	1500 à 10.00	«	
«	1600 à 10.50	«	
«	1700 à 11.00	«	
«	1800 à 11.50	«	
«	1900 à 12.00	«	
«	2000 à 12.50	«	
de plus de	2000 à 15.00	«	

La compagnie d'aqueduc mettra l'eau dans les rues de la dite ville, et la conduira jusqu'à dix pieds sur chaque propriété, et les propriétaires seront obligés de la conduire à leurs frais dans leurs maisons ;

La compagnie d'aqueduc aura le droit de faire collecter la compensation du revenu provenant de l'eau par le secrétaire-trésorier de la ville, comme toute autre taxe municipale, et celui-ci déposera ce revenu dans une banque au crédit de la compagnie d'aqueduc ou syndicat qui construira l'aqueduc ; et ce afin de rencontrer les intérêts sur les bons tous les six mois et payer chaque semaine les frais d'administration ;

Le secrétaire-trésorier aura droit à au moins cinquante piastres par année pour la collection de tel revenu provenant de l'eau fournie dans la ville ;

La compagnie d'aqueduc aura le droit d'acheter l'aqueduc actuel en bois, en payant à ses propriétaires ce que peuvent valoir les sources qu'ils possèdent, là où l'aqueduc en bois prend son eau, et ce qui a coûté pour poser les tuyaux à partir des sources jusqu'aux limites de la ville, et les tuyaux pladés dans les rues de la ville ;

La compagnie d'aqueduc, achetant l'aqueduc actuel en bois, aura droit à tous ses privilèges accordés par la corporation ;

Le conseil de la dite ville prendra au moins quinze hydrants à raison de deux cents piastres par année, lesquels seront fournis, posés et entretenus par la compagnie d'aqueduc, et si le dit conseil désire avoir des hydrants aditionnels jusqu'au nombre total de vingt-cinq, il n'aura à payer que le coût de chacun des hydrants dépassant le nombre de quinze, sans autres charges pour l'eau de ces hydrants ; ces hydrants serviront en cas d'incendies, pour arroser les rues de la ville, pour abreuvoirs et fins d'embellissement ;

Le conseil accorde une exemption de taxes pendant vingt-cinq ans sur le dit aqueduc et ses dépendances, et de demandera à la législature le pouvoir d'accorder ces privilèges durant quinze autres années, mais cette demande sera faite aux frais de la compagnie d'aqueduc qui devra au préalable fournir les deniers requis à à cette fin, lesquels privilèges cesseront d'exister si la compagnie d'aqueduc ne peut fournir l'eau requise à la population ; cette dernière ne devra pas laisser couler l'eau inutilement, et ne devra pas consommer plus de soixante gallons par jour, en moyenne, par personne ; le tout néanmoins sujet à l'acquisition par cette nouvelle compagnie d'aqueduc des droits, privilèges et propriété de l'aqueduc actuel ; le bonus de la compagnie de l'aqueduc actuel au montant de cent cinquante piastres sera éteint :

Au cas où la compagnie d'aqueduc ne pourrait s'entendre avec le ou les propriétaires de l'endroit ou des endroits où elle jugera nécessaire de prendre l'eau et par où elle devra passer pour conduire l'eau sur les limites de la ville, cette dernière cède et transfère ses droits et pouvoirs relativement à l'approvisionement d'eau et à l'expropriation de terrains, pouvoir d'eau et immeubles requis pour la construction et fonctionnement du dit aqueduc, au dit M. Bender où la compagnie d'aqueduc ;

La compagnie d'aqueduc devra commencer les travaux dans les deux mois qui suivront l'approbation du présent règlement par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, et les terminer au 15 juillet 1900 ;

Le conseil se reserve le droit de se servir des tranchées faites pour l'aqueduc pour y poser des canaux d'égoûts, sans retarder les travaux d'aqueduc ;

Dans vingt ans, le conseil aura le droit d'acheter les parts et les bons de la compagnie d'aqueduc à leur valeur sur le marché.

Le présent règlement sera soumis à l'approbation des propriétaires de la municipalité de la ville de Saint-Germain de Rimouski qui doivent voter sur tel règlement et deviendra en force le jour de sa promulgation.

Et étant mis aux voix de ce conseil, ce règlement est adopté à l'unanimité.

Rimouski, 23 mai 1898.

« Signé » R. A. DRAPEAU, Maire,

" L. DE GONZAGUE BELZILE, S.T.

(Vraie Copie).

L. DE GONZAGUE BELZILE, S.T.

—

En conséquence, les contribuables, propriétaires de la municipalité de la ville de Saint-Germain de Rimouski, sont convoqués en assemblée publique à l'endroit où siège le conseil de ville, chez M. H. G. Lepage, pour le quinze juin 1899, à dix heures du matin pour l'approbation ou désapprobation du dit règlement.

Donné à Rimouski, ce sept juin mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

L. DE GONZAGUE BELZILE, S.T.

—

Je soussigné certifie que le règlement ci-dessus est une vraie copie du règlement adopté par le conseil municipal de la ville de Saint-Germain de Rimouski, et que l'avis ci-dessus, ordonné par résolution du conseil municipal de la dite ville le vingt-trois mai 1899, a été donné par moi conformément à la loi.

Rimouski, sept juin mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

L. DE GONZAGUE BELZILE, S.T.

ADHEMAR

MARTIN

Ferblantier

Plombier,

Poseur d'appareils à gaz

LIEUX D'AISANCE (water closet)

MARCHAND

D'USTENSILES DE CUISINE

EN FERBLANC, GRANITE, etc.

Moulin à laver, $1.50

Pompes

Je fais une spécialité de vendre et réparer les BICYCLES et tous leurs accessoires au plus prix.

Enfin, un assortiment complet de tout ce qui sert dans le ménage, et à des prix défiant toute compétition.

ADHEMARE MARTIN

Rimouski